

Réunion Commissions Finances et Vie Associative

12/01/2021 à 18h – Compte rendu

Présents : J. DELALANDRE / J. VATEY / F. VAUTIER / S. ROUQUETTE / L. GIGNOUX / C. DELACOUR / E. SAMSON / C. BENOIT

Excusés : M. BIDAUX / W. PENNA / N. PORTAIL

Un fonds de soutien métropolitain aux communes de 800 000€ a été mis en place.

Cette enveloppe est répartie par commune en fonction du nombre d'habitants.

Chaque commune dispose ainsi d'une enveloppe qu'elle alloue à ses associations locales. L'instruction des dossiers se fait à l'échelle communale.

Ce dispositif a vocation à accompagner toutes les associations proposant des services aux habitants (culture, loisirs, sport...), qu'elles portent ou non des emplois.

Les associations doivent simplement faire la démonstration que leur activité est financièrement impactée par la Covid.

Pour notre village, il s'agit de redistribuer 3558.27€, fonds versés à la commune par la Métropole Rouen Normandie en décembre (2154.55€) et vraisemblablement en mars (1403.72€).

Comme évoqué lors de la précédente réunion, nous avons allongé le temps de réponse pour les associations jusqu'au 8 janvier 2021.

Liste des associations ayant répondu avoir rencontré un impact financier pendant la crise sanitaire : Terres de Jumièges, ECBS, Ball-trap, Jumièges Auto Club, Taekwondo, FBS, Animal mon Ami, ACLJ.

Les deux commissions avaient décidé, lors de la précédente réunion, d'allouer une subvention, d'un montant minimum de 200€, aux associations souhaitant bénéficier de cette aide. Plusieurs critères entreront en jeu : les salariés employés par l'association, la baisse du nombre d'adhésion en septembre 2020, le nombre d'adhérents jumiégeois, la baisse de trésorerie due à la crise sanitaire.

Les membres des commissions proposent de verser 200€ à chacune de ces associations.

Ils proposent de verser 600€ de plus au FBS et à Animal mon ami, du fait de la présence d'un salarié.

Ils proposent de verser 800€ de plus au Taekwondo et à l'ACLJ, du fait de la présence d'un salarié et d'une proportion importante de jumiégeois dans l'association.

La somme totale versée à l'ensemble des associations serait de 3600€, la commune verserait de son côté les 41,73€ restant.

Pour délibération en conseil municipal.

Fin de la réunion – 19h45.